



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA SOLOGNE DES RIVIERES**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Du 15 décembre 2014**  
-----

Le quinze décembre deux mille quatorze, à 17H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, en son siège social, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

**Étaient présents :**

**Pour La Ferté-Imbault :**

Monsieur Pascal COLART délégué titulaire,

**Pour Marcilly-en-Gault**

Madame Agnès THIBault et Monsieur Bernard CHAUVIN délégués titulaires,

**Pour Orçay**

Madame Michèle MOREAU déléguée titulaire,

**Pour Pierrefitte-sur-Sauldre**

Monsieur Jacques LAURE et Michel CHAUVIN délégués titulaires,

**Pour Salbris**

Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame Emmanuelle ROEKENS, Madame Françoise RANCIEN et Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI délégués titulaires,

**Pour Selles-Saint-Denis**

Monsieur Pierre MAURICE, Madame Isabelle MAURE et Monsieur Max BURON délégués titulaires,

**Pour Souesmes**

Monsieur Jean-Michel DEZELU, Madame Maryse SENE et Monsieur Jean-Louis BEAUJEAN délégués titulaires,

**Pour Theillay**

Monsieur Gérard CHOPIN, Madame Mauricette ROQUE et Monsieur Claude LELAIT délégués titulaires

**Absents excusés et Pouvoirs**

Madame Isabelle GASSELIN – Pouvoir à Monsieur Pascal COLART  
Madame Marie-Laure CHOLLET- Pouvoir à Madame Emmanuelle ROEKENS  
Monsieur Jean-Yves THEMIOT,  
Monsieur LAURE arrivée à 17h30 – Pouvoir à Monsieur Michel CHAUVIN

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Bernard CHAUVIN

**OBJET :** -----

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**CREATION DE POSTES**

Les membres du conseil Communautaire sont informés qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs, et de créer les postes suivants:

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et après avis de la Commission Administrative Paritaire**

- 3 Postes d'Agent Technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (2 *Obtentions Examens professionnels*, 1 à l'*ancienneté*)

**Au 1<sup>er</sup> avril 2015 et après avis de la Commission Administrative Paritaire**

- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (ancienneté)

**Au 1<sup>er</sup> novembre 2015 et après avis de la Commission Administrative Paritaire**

- 1 Poste d'Agent Technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (à *ancienneté*)

**Pour les périodes estivales de l'année 2015**

- Pour toutes les structures Petite enfance, Enfance, Jeunesse :
  - o 40 postes saisonniers maximum cumulés pour toute l'année 2015
- Pour la piscine du 01 juillet au 31 août 2015:
  - o 2 postes « Accueil-Caisse »
  - o 4 postes « BASSIN »

Les recrutements se feront en fonction des inscriptions, de la durée et de l'organisation du temps de travail et les modalités de rémunération seront précisées individuellement dans chaque contrat de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

**DECIDE**

- **DE CREER** les postes tel que présentés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'instruction, la réalisation et au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an sus-indiqués,  
Et ont signé avec nous les membres présents,  
Pour copie certifiée conforme.

